



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage :

Délibération : 2026-064

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Absents excusés : 1

Absents : 0

Pouvoir : 1

Votants : 18

Date de convocation du conseil municipal : 26 août 2026

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, NICOLAS Patricia, BILLAND Jean-Christophe, DONNART Maëlle, PATRON Florent

Absents excusés : GAUTIER Anne (procuration à NICOLAS Patricia)

Absents non excusés :

Secrétaire : FLOCHLAY Alexandra

Objet : Rénovation énergétique de la Gendarmerie - validation de l'APD

Vu le Code des Collectivité territoriale,

Vu la présentation de l'avant-projet définitif réalisée le 22 juillet 2026.

Le maire rappelle que le projet de rénovation thermique et structurelle de la caserne de Plogastel-Saint-Germain a été initié en 2022.

La phase d'avant-projet définitif (APD) arrive à son terme et il convient de valider cette phase afin de pouvoir lancer la phase suivante (PRO).

Les travaux portent sur le bâtiment administratif de la brigade ainsi que sur les six logements n° 3, 5, 7, 9, 11 et 13.

Ils concernent principalement :

- La réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures ;
- Les travaux induits à l'intérieur des bâtiments, notamment :
 - Maçonnerie ;
 - Électricité ;
 - Menuiseries intérieures ;
 - Peinture ;
 - Reprises de finitions diverses ;
- Les travaux de couverture, de charpente et de serrurerie ;
- Les travaux de ventilation et de plomberie ;
- Les travaux de démolition et de terrassement nécessaires à l'opération.

Les études thermiques réalisées dans le cadre du projet démontrent que les travaux permettront d'atteindre des performances énergétiques supérieures aux objectifs initiaux, avec une économie d'énergie estimée à :

- Environ 40 % sur les locaux de la brigade ;
- Environ 55 % sur les logements.

La durée prévisionnelle globale des travaux est estimée à 14 mois, hors congés et intempéries.
Le planning prévisionnel est organisé en deux tranches principales afin de limiter autant que possible l'encombrement et les nuisances sur le site :

- Première tranche : Bâtiment administratif + logements n° 3, 5 et 7,
- Deuxième tranche : logements n° 9, 11 et 13.

Les travaux sur les logements n° 9, 11 et 13 débiteront immédiatement après la livraison de la première tranche portant sur les logements n° 3, 5 et 7.

À l'issue de la phase programmation, le montant de l'opération était estimé à 700 000€, dont 623 000€ de travaux.

Au 31 juillet 2026, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 066 151,00€ H.T., dont 804 800€ de travaux.

	2023	2026
- Installation de chantier :	9 000,00 € H.T.	9 000,00 € H.T.
- Bâtiment administratif :	239 000,00 € H.T.	325 700,00 € H.T.
- Logements 3, 5, 7, 9, 11 et 13 :	325 000,00 € H.T.	470 100,00 € H.T.
- Frais d'études, honoraires et aléas à hauteur de	127 000,00 € H.T.	261 351,00 € H.T.

Le coût global estimatif de l'opération de rénovation thermique de la caserne s'élève à 1 066 151,00 € H.T., contre 700 000,00 € à l'issue de la phase de programmation.

La commune bénéficie de 470 000,00 € de subventions sur ce projet de rénovation :

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - DSIL | 100 000,00 € |
| - DETR | 100 000,00 € |
| - Conseil départemental | 120 000,00 € |
| - Fonds Vert | 150 000,00 € |

L'autofinancement par la commune est porté à 596 151,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avant-projet définitif tel que présenté lors de la réunion du mercredi 22 juillet 2026
- **ARRÊTE** le coût d'objectif des travaux définitif au stade de l'APD à 804 800,00 € H.T.
- **ARRÊTE** le montant définitif des honoraires de Maîtrise d'œuvre à 66 717,91 € H.T, hors étude thermique
- **AUTORISE** le maire à lancer les appels d'offres relatifs à l'opération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

Le secrétaire de séance
Alexandra FLOCHLAY

